

René FORNEY
4 chemin Montrigaud, 38000 Grenoble
Tel : 06 13 84 59 96

Grenoble le 6 juillet 2015
Lettre RA 1A 091 729 0168 9

Objet : Vos Réf : AB/CM152262- Saisine n°14024106

À l'attention de Mme Anna BENISTI - CNIL
Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés
8 rue Vivienne CS 30223, 75083 Paris cedex 02

Madame Anna BENISTI représentant la CNIL,

Le siège de notre association memejusticepourtous.org m'a transmis votre demande du 3/06/15 à propos de liens Internet vers des articles de presse reproduits en septembre 2012 sur mon site personnel <http://www.victime-ripou.com/grecoandco/grecoandco.htm>

Désolé si des crapuleries ne peuvent plus se cacher, même à l'autre bout de la terre !

Vos plaignants le couple **Emmanuelle BOUCARDEAU et Marcel CARRIERE souhaitent voir disparaître de mes sites des articles de la presse avec leur blog** où il est écrit :

« ...Française de 40 ans a détourné près de 400 000 € d'allocations chômage... » « était à la tête d'une des meilleures sociétés d'enquêtes privées... » , « ... époux Carrière ont bien fuit la France SANS LAISSER D'ADRESSE pour ne pas être incarcérés ...».

Ils devraient se faire oublier au Paraguay loin de la France, et, jouir des gains illicitement accumulés grâce à des protections mafieuses de gens chargés de la sécurité des biens et des personnes dont des magistrats et policiers au service d'élus. Cette véritable association de malfaiteurs, pour preuve le réquisitoire du 24/08/04 du juge d'instruction Annyvonne BALANCA (www.victime-ripou.com/instruction/requisit1.htm) concernant 20.000 fichiers volés à la police en 17 mois, et, payés 600.000 € par leur société ATER à Tours (Président Pascal GRECO au moment des faits).

Avec ces méthodes, vous comprendrez comment vos plaignants complices ont pu prospérer dans le renseignement. La juge aurait dû les poursuivre pour complicité (au minimum) puis ordonner la saisie des fichiers illégalement achetés recelés par leur société, puis rechercher aussi les victimes fouillées dans leur vie privée pour des actions crapuleuses de tout type.

À Nice le procureur Montgolfier a fait limoger le juge Jean-Paul RENARD, d'où en 2000 son compère Didier DURAND (complice impliqué dans ma dépossession) s'est enfui au tribunal de Grenoble pour protéger les complicités locales de ce pillage de données personnelles. Ces renseignements volés servaient même à des huissiers (pour des recouvrements musclés) directement à destinations de leurs comptes personnels en doubles comptabilités comme René ESPENON inculpé en avril 2003.

Un jour, vos plaignants devront rendre des comptes aux milliers de victimes espionnées dans leur vie privée pour servir des intérêts crapuleux, et, dont beaucoup ont été poussés au suicide.

Le 09 juillet 2010 à 15h35 sur le blog (copié sur mon site) un anonyme (Vos plaignants ?) prétend que personne n'a porté plainte ! Vous jugerez de l'étendue de la corruption, et comment je suis traité pour mes plaintes contre ce réseau de mafieux protégés. **Mon résumé personnel du 6/05/15 joint est publié avec les preuves principales. Vous lirez jusqu'où servent ces renseignements volés aux administrations tel ma dépossession totale d'un million d'euros de mes biens et revenus depuis 98 alors que je vi du RSA. Ces gens ont le culot de se plaindre à la CNIL. Même à Paris (!) la procureure Frédérique DALLE a réclamé 30.000 € de consignation pour me dissuader de poursuivre www.trafic-justice.com/SITENET5/ESCROQ/citationaterscanparis.htm**

Mes publications servent à rassembler des victimes de ces dérapages dans la justice pour envisager des actions collectives futures puisque individuellement dès qu'un notable est en cause la répression de son milieu fait tout pour étouffer les scandales.

Vous avez pu lire les nombreux articles de presse précisant les actions douteuses de vos plaignants.

Beaucoup de dérives de ce type me parviennent, et, c'est notre devoir à tous de faire la lumière sur ces scandales. Il faut que ces systèmes crapuleux soient sanctionnés et cessent. Nous sommes dans une République pas dans une dictature, et, je n'ai pas l'intention de renoncer à publier des faits bien réels et prouvés.

Grâce à la solidarité de tous mes soutiens j'ai été libéré le 6 août 2014 après six mois de prison (sur 15) pour une vengeance de magistrats contre mes publications de leurs trafics avec des élus. Ces réseaux mafieux violent les lois pour des détournements de patrimoine. Celui qui a trouvé ma constitution de partie civile indésirable le 1/07/05 <http://www.victime-ripou.com/verdicddl.htm> pour ces fichiers volés a exercé ses représailles de protecteur, il a fait deux nouvelles procédures en transformant des pseudo délits de presse en « Outrage » pendant mon isolement en détention arbitraire à Varcès-Grenoble en 2014. Ce procureur Pierre BECQUET est maintenant l'objet d'une plainte publiée (lui aussi, passible de 30 ans de taule - CP art. 432-4). La honte est sur eux, par sur moi. Vous trouverez des commentaires sur cette dérive répressive : www.victime-ripou.com/victime-en-prison.htm.

Les fondements de la Révolution française sont bafoués comme dans une dictature.

Rien ne doit entraver la manifestation de la vérité même si elle dérange beaucoup de notables.

Vous vous étonnerez que des juges aient refusé d'enquêter sur 65.000 euros (422.607 francs) débités en espèces par Madame Janine Fernande RAYMOND une responsable d'un service « permis de construire » où se trament tous les financements de partis politiques. Surtout quand cela conduit à un faux acte authentique signé du maire et des notaires mafieux que trois magistrats successifs à l'instruction ne parviennent pas à auditionner en cinq ans, et, au 18 mai 2015 c'est le commissaire enquêteur qui serait malade d'après l'ordonnance jointe de Mme la juge Gaëlle BARDOSSE !! Il faut aussi savoir qu'ils ont ordonné (CP art. 434-4) à la poste de filtrer pendant cinq semaines mes courriers judiciaires pour que les lois violées ne soient pas sanctionnées en cassation (www.trafic-justice.com/facteurs50pourcent.htm) Voir copie.

L'impunité conduit à la multiplication d'affaires similaires comme celle des 52 kg de cocaïne du 36 quai des Orfèvres = 40 ans de salaire à 5000 euros par mois qui finiront aussi par la quasi impunité habituelle.

Au titre du droit de réponse, cette lettre avec votre demande seront ajoutées à ma page de 2012 en cause. Je vous remercie de vous adresser directement à moi pour toutes demandes de liens vers mes publications.

Si vous avez accès à des autorités indépendantes, vous pouvez tenter de faire fonctionner la justice pour réparer les dégâts à la société de ce réseau. Dans cette affaire, il y a eu trop de fonctionnaires qui ont obéi à des ordres qu'ils savaient illégaux pour des crimes et délits qu'ils ont obligation de dénoncer (CP Art : 223-6) !

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

NB :

En 2004, j'avais déjà informé la CNIL de cette procédure correctionnelle qui concernait directement ATER et ses 100 employés aux renseignements donc vos plaignants. La CNIL a répondu être débordée ! Vous comprendrez pourquoi aujourd'hui mes publications sur Internet sont indispensables à la manifestation de la vérité puisque des magistrats s'acharnent à faire taire les victimes et protègent ces truands.

Annexées : Les pièces indiquées dans cette lettre (Publiées sur le Net)

- Du 24/08/04, Réquisitoire du juge d'instruction Annyvonne BALANCA
- Témoignage de Mme Visse
- 65.000 euros (422.607 francs) débités en espèces par Mme Janine Fernande RAYMOND
- Du 18 mai 2015 - Ordonnance jointe de Mme la juge Gaëlle BARDOSSE !!
- Mon résumé personnel du 6/05/15
- Cinq semaines de courriers judiciaires filtrés en octobre et novembre 2011 pour stopper la Cassation.

Dossier en copie au Procureur Patrick QUINCY de Grenoble